

LES INFORMATIONS DE L'AMAE

Lors de l'assemblée générale de décembre 2020, les délégué.es de l'AMAE ont voté un certain nombre d'évolutions qui ont pour objectif de permettre à plus de retraité.es sortant de l'emploi, d'adhérer à la mutuelle. Celles-ci ont été acceptées par Malakoff Humanis.

- suppression de la limite d'âge pour s'affilier
- suppression de la date limite pour s'affilier
- possibilité de revenir 1 fois après résiliation.

De plus, pour 2021 il n'y aura aucune augmentation de cotisation.

L'AMAE est accessible à tous les anciens et anciennes salarié.es des services de Pôle emploi, de l'AFPA, des Missions Locales et du Ministère du Travail... (retraité.es, aux CDD, aux collègues en contrat aidé...) :

Une mutuelle avec des cotisations ancrées sur la solidarité : progressive suivant les revenus et identique quel que soit l'âge et sans questionnaire santé; un unique panier de soins axé sur la médecine au quotidien; une participation des adhérents avec élection de leurs représentants et une affiliation sans délai de carence.

**Vous partez bientôt en retraite, vous avez travaillé dans l'un de ces services
CONTACTEZ NOUS**



www.amae-mutuelle.fr

06 52 08 29 57

amae.mutuelle@gmail.com